

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, FESSY Véronique, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, Maxime GASDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON, MONDIERE Hubert.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Sylvie DENIS (à Véronique FESSY).

Absents : SEIGNERET Ludivine- RIVIERE Mickaël.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Véronique FESSY
Date d'envoi de la convocation : 28 Novembre 2023.

----- DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE 2024 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la continuité des précédents travaux d'Amendes de Police, il y a lieu de procéder à des aménagements sur la Route de Boisset (RD 45 en agglomération). Plus précisément, les travaux consisteraient en la création de trottoirs piétonniers.

Un devis a été établi par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 24 990 € HT, soit 29 988,00 € TTC.

Il ajoute qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de procéder à des aménagements de sécurisation sur la RD 45 en agglomération sur la Route de Boisset pour un montant de 24 990 € H.T., soit 29 988,00 € T.T.C.
- Accepte de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police 2024.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Pour extrait certifié conforme.
A Pradines, le 05 décembre 2023.
Le Maire,
Charles BRUN.